

# Le service Entr'aide de l'AFP<sup>ric</sup>

LA POLYARTHRITE, ENSEMBLE, C'EST PLUS FACILE A VIVRE !

## CONNAITRE SES DROITS

La polyarthrite rhumatoïde est une maladie chronique, évolutive, potentiellement invalidante avec des répercussions plus ou moins importantes dans la vie quotidienne du malade,

Les droits sociaux des personnes atteintes d'une polyarthrite rhumatoïde, les aides et les prestations qui permettent de compenser ou de faire face aux frais liés à la maladie ou à une situation de handicap sont liés à l'évolution de leur état

les prestations qui les concernent, par exemple leur âge, leur état de santé, leur situation familiale, leur situation professionnelle ou encore le montant des ressources de leur

La polyarthrite est une maladie chronique mal connue, parfois invisible et mal comprise par les autres, y compris

évolution, ses conséquences est un «plus» pour conseiller les

à chaque évolution importante de son état de santé, va permettre de mettre en place plus rapidement les aides

ric a créé le service Entr'Aide, où assistante sociale et professionnels de l'écoute sont à votre disposition pour vous apporter :

- un soutien,
- des informations, des conseils,
- des réponses adaptées à votre situation particulière,
- une orientation vers les services de proximité, une intervention auprès d'organismes, de services, de travailleurs
- une aide dans la constitution de certains dossiers et la défense de vos droits,

• un service de protection juridique avec un avocat spécialisé dans la défense des droits des polyarthritiques pour tout litige

• un groupe de parole animé par une psychologue clinicienne

## AGIR POUR VOS DROITS

Voici quelques questions d'adhérents qui ont contacté le

sort de chez son rhumatologue qui vient de lui proposer d'accepter, elle préfère se renseigner sur les conditions de prise

Laurent travaille comme informaticien dans une entreprise

les médicaments qu'il prend ne parviennent pas à calmer

ric a créé le service Entr'Aide, où assistante sociale et professionnels de l'écoute sont à votre disposition pour vous apporter :

qu'il pourra aussi percevoir l'allocation adulte handicapé pour

à se déplacer et, son quotidien serait facilité si elle pouvait se garer sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité

1/2

à se déplacer et, son quotidien serait facilité si elle pouvait se garer sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité

**Connaître ses droits, obtenir de l'aide pour constituer un dossier administratif, n'est pas toujours facile, mais avec le soutien de l'AFPric, c'est possible !**

**CONTACTER LE SERVICE ENTRAIDE**

par téléphone : 01 400 30 200 les mercredis de 9h à 13h et de 14h à 16h30

par courrier postal : **Secrétariat national de l'AFPric** 9 rue de Nemours – 75011 PARIS

par courriel : [entraide@afpric](mailto:entraide@afpric). pour des informations sur la maladie

: [social@afpric.org](mailto:social@afpric) pour des informations sur les droits

ou sur **rendez-vous** au secrétariat national.

**POUR EN SAVOIR PLUS :**



**Rendez-vous sur notre Blog Entr'Aide :**  
**[www.afpentraide.org](http://www.afpentraide.org)**

- Pour trouver de nombreuses informations sur la maladie et vos droits.
- Pour poser vos questions et recevoir une réponse d'un professionnel ( spécialiste de la maladie, assistant sociale, avocat, psychologue...) ou d'un patient-expert.